



POLE SPORTIF

Bernard BROUSSET
Tél : 06.27.50.07.44

COMMISSION SENIORS

District de la Loire
Tél : 04.77.92.28.75

PV N°29 publié le 10/03/2026

Réunion du lundi 9 mars 2026

Président : BOUGUERRA Momo - 06 79 86 22 79
Membre : CHEUCLE Christian - 06 23 01 02 81

NOTE AUX CLUBS

- Les clubs doivent impérativement correspondre avec la Commission Seniors à l'adresse suivante : seniors-loire@loire.fff.fr
- **Le tirage des ¼ et ½ finale de la Coupe Valeyre/Léger aura lieu le lundi 23 mars à 18h30, au siège du District de la Loire. Les clubs qualifiés sont cordialement invités.**

COURRIERS RECUS

St Paul en Jarez : demande de changement d'horaire en D5 Poule E, le 8 mars.
St Jean Bonnefonds : accord pour le changement d'horaire en D5 Poule E, le 8 mars.
Sud Forez Luricquois : demande d'avancer la rencontre en D4 Poule D au 1^{er} mai : en attente de l'accord du club adverse.
Sorbiers Grand Quartier : programmation des matchs du 22 mars.
Roannais Foot 42 : changement de terrain en D2 Poule B le 8 mars.
Cellieu : modification d'horaires en D1 et en D4 Poule F le 8 mars.
Sorbiers La Talaudière : modification d'horaire en Coupe de la Loire le 4 avril ; programmation des terrains le 22 mars.
Bellegarde en Forez : modifications d'horaire en D5 Poule D le 26 avril et le 24 mai.
M. THETIER Christian (CRTIS) : homologation du terrain synthétique Pirolo, à St Romain le Puy.
St Romain le Puy : homologation et remerciements pour le stade Pirolo.
Veauche : demande d'avancer la rencontre en D2 Poule A au 21 mars ; en attente de l'accord du club adverse.
Crémeaux : demande de décision pour l'avant-dernière journée : elle est maintenue au 24 mai, suite à la décision du Comité de Direction.
M. BEN SADDIK Rachid (arbitre) : modification du résultat, suite à erreur, en D4 Poule E du 8 mars.
Villars : demande d'avancer la rencontre de D1 au 28 mars : en attente de l'accord du club adverse.
M. BOUIMA Nassim (arbitre) : rapport confirmant le résultat en D5 Poule E du 8 mars, suite à problème FMI.

RAPPEL AUX CLUBS

Plusieurs clubs sont équipés de complexe sportif avec des terrains en herbe et synthétique : il est demandé à toutes les équipes se déplaçant sur ces complexes de se munir de chaussures adéquates pour la pratique du football sur les deux surfaces de jeu concernées (herbe et synthétique).